

Résolution sur la conférence 2025 des Nations unies sur les changements climatiques à Belém, Brésil (COP30)

2025/2666(RSP) - 23/10/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques 2025 à Belém, au Brésil (COP30).

Bilan mondial, contributions déterminées au niveau national (CDN) et COP30 à Belém

La 30e conférence des Nations unies sur le climat se tiendra du 10 au 21 novembre 2025 à Belém, au Brésil. La COP30 se concentrera sur les efforts nécessaires pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C, la présentation de nouveaux plans d'action nationaux (par le biais de contributions déterminées au niveau national ou CDN) et les progrès réalisés concernant les engagements financiers pris lors de la COP29.

En premier lieu, le Parlement a souligné que selon les résultats du premier bilan mondial dressé lors de la COP28, les trajectoires permettant de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C avec un dépassement nul ou limité et à 2 °C passent par un pic des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici à 2025 et que la limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C avec un dépassement nul ou limité nécessite des réductions sensibles, rapides et durables des émissions mondiales de GES à hauteur de 43% d'ici à 2030 et de 60% d'ici à 2035 par rapport au niveau de 2019, pour parvenir à zéro émission nette de GES d'ici à 2050.

La résolution note avec inquiétude que les réductions cumulées des émissions prévues dans les CDN soumises **sont nettement inférieures** aux trajectoires d'émissions requises pour respecter l'objectif de l'Accord de Paris et les conclusions du bilan mondial. Elle exhorte la COP30 à **réaffirmer son engagement envers l'objectif de 1,5 °C**, à convenir de la nécessité de continuer à renforcer l'ambition et à prendre des décisions concrètes pour soutenir la mise en œuvre des CDN. Les députés ont estimé que les bilans mondiaux devraient avoir lieu plus fréquemment et ont appelé toutes les parties qui ne sont pas en voie d'atteindre l'objectif de l'Accord de Paris à actualiser et à renforcer leurs CDN tous les deux ans, en plus du cycle d'examen quinquennal.

Les députés ont vivement regretté la décision du gouvernement américain de se retirer, pour la deuxième fois, de l'accord de Paris et ont appelé les États-Unis à reconsidérer leur retrait et à contribuer équitablement à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique et au financement mondial de la lutte contre le changement climatique.

Le Parlement a appelé à l'élaboration de **plans assortis de délais pour éliminer progressivement la production et la consommation de combustibles fossiles**, supprimer les subventions inefficaces aux combustibles fossiles et s'engager dans l'élaboration d'un traité de non-prolifération des combustibles fossiles.

Financement international de la lutte contre le changement climatique et financement durable

Selon divers rapports des Nations unies, l'écart entre les besoins mondiaux en matière de financement de la lutte contre le changement climatique et les fonds actuellement fournis est important et ne cesse de se creuser, et cet écart croissant résulte d'un certain nombre de facteurs qui doivent tous être traités de manière adéquate.

L'UE et ses États membres sont invités à **augmenter le financement climatique** nouveau et supplémentaire, grâce à un mécanisme de financement public européen dédié et prévisible, afin de se conformer au nouvel objectif collectif quantifié (NOQG) convenu.

Le Parlement a estimé qu'il était essentiel de progresser lors de la COP30 sur la mise en œuvre de l'article 2, paragraphe 1, point c), de l'accord de Paris afin **d'aligner les flux financiers** sur une trajectoire vers un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilient au changement climatique, et d'en faire un point permanent à l'ordre du jour des COP. Il a estimé que la Banque européenne d'investissement (BEI) devrait servir de banque climatique de l'Union.

La politique climatique de l'UE alignée sur l'accord de Paris

La résolution souligne que la législation climatique actuelle de l'UE, si elle est pleinement mise en œuvre, permettra de réduire les émissions nettes de GES de l'UE d'environ **57%** d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Elle a noté que l'UE est actuellement en passe de réduire ses émissions nettes de GES d'environ **54% seulement d'ici 2030** par rapport aux niveaux de 1990, si les États membres mettent pleinement en œuvre les mesures nationales existantes et prévues ainsi que les politiques de l'UE. Les États membres sont invités à prendre les mesures nécessaires pour combler cet écart, et la Commission est invitée à prendre des mesures supplémentaires pour soutenir les États membres dans cet effort.

Politique énergétique

Le Parlement a souligné l'importance **d'éliminer progressivement les combustibles fossiles** dès que possible, tout en réaffirmant la nécessité d'élaborer des mesures visant à garantir l'approvisionnement en gaz à un coût modéré pour les secteurs qui ne peuvent pas compter de manière substantielle sur l'électrification à court ou moyen terme. L'UE devrait continuer à réduire sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles, à diversifier ses fournisseurs d'énergie et à développer une économie efficace sur le plan énergétique et décarbonée. Elle est invitée à mettre fin de toute urgence aux importations de combustibles fossiles russes, y compris le gaz naturel.

La résolution a également souligné l'importance :

- de renforcer au maximum les synergies potentielles entre les actions en faveur de la biodiversité et celles en faveur du climat,
- de déployer des efforts au niveau mondial pour lutter contre la déforestation,
- de lutter contre la dégradation des écosystèmes marins,
- de lutter contre l'impact du plastique sur l'environnement tout au long de son cycle de vie,
- de protéger les droits et intérêts des peuples autochtones et des communautés locales,
- d'accorder une plus grande attention internationale aux incidences environnementales des conflits,
- d'intégrer les perspectives de genre et des approches inclusives dans le processus de la CCNUCC.

Rôle du Parlement européen à la COP30

Selon la résolution, le Parlement devrait faire partie intégrante de la délégation de l'UE à la COP30, étant donné qu'il doit donner son accord aux accords internationaux et qu'il joue un rôle central dans la mise en œuvre interne de l'accord de Paris en tant que colégislateur de l'UE. Il devrait donc être autorisé à assister aux réunions de coordination de l'UE à la COP30 à Belém et se voir garantir l'accès à tous les documents préparatoires en temps utile.